

RÈGLEMENT DE PROMOTION – Jeu-concours « Monster Vélo BMX Harry Main »

Veillez lire les conditions de ce Règlement (le « **Règlement** ») avec attention. En participant à Promotion (telle que définie ci-dessous), vous acceptez d'être tenu par ce Règlement. Veuillez également consulter notre politique en matière de protection des données personnelles disponible sur www.monsterenergy.com/harrymain2013bmx qui décrit comment nous utilisons les données que vous nous communiquez en participant à la Promotion.

1. Cette promotion promotionnelle (la « **Promotion** ») est ouverte à toute personne âgée de plus de dix-huit (18) ans et résidant en Belgique et Grand-Duché de Luxembourg. L'organisateur de cette Promotion est Monster Energy Europe Ltd dont le siège social est situé 30 Riverside Way, Uxbridge, Middlesex, UB8 2YF, Royaume Uni (« **Monster Energy** »).
2. Promotion est menée sur le site internet www.monsterenergy.com/harrymain2013bmx (le « **Site** ») et la page facebook de monster energy et est promue dans les points de vente du revendeurs sélectionnés des produits énergisants de la marque Monster Energy en Belgique et Grand-Duché de Luxembourg.
3. Aucun des salariés, ou des membres de leur famille, de Monster Energy ou de ses filiales, sous-traitants, agents ou autres ayant-droits, et aucune des personnes ayant un lien professionnel avec la Promotion ne sont autorisés à participer à la Promotion.
4. En participant à cette Promotion conformément au Règlement, chaque participant (« vous », « votre », « participant ») accepte d'être tenu par le Règlement et toute décision de Monster Energy relative à la Promotion, laquelle sera considérée comme définitive. Aucune correspondance ne sera échangée.
5. Toutes références aux heures et aux dates mentionnées dans ce Règlement font référence aux heures et dates de Bruxelles. En cas de litige au sujet d'une heure ou d'une date à laquelle une participation a été soumise, la décision de Monster Energy sera définitive.
6. Aucun achat de produit ou paiement n'est requis pour participer à la Promotion.
7. La date de démarrage de la Promotion est fixée à 00:00 le 1^{er} juin 2013 (la « **Date d'Ouverture** ») et la clôture de la Promotion est fixée à 23:59 le 30 juin 2013 (la « **Date de Clôture** »).
8. Pour participer à la Promotion, chaque participant doit fournir les renseignements indiqués sur le Site et répondre correctement aux questions suivantes : "Quel nouveau produit a été lancé par *Monster Energy BenLux en mars 2013 ?*" et "Quel pilote belge fait partie de l'équipe *Monster Energy-Rinaldi 2013 en MX1*" ("**Questions**") et répondre à la question subsidiaire "*Combien de participants participeront valablement à la présente promotion promotionnelle*" ("**Question subsidiaire**") (Pour éviter toute confusion, une participation valable est toute personne qui participe à la présente promotion en respectant les conditions).
9. Monster Energy se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des renseignements fournis par tout participant et de disqualifier tout participant dont Monster Energy aurait des raisons de croire qu'il a violé le présent Règlement.
10. Le gagnant officiel ("**Gagnant**") sera désigné par MEEL quatorze (14) jours après la date de clôture. Le gagnant sera le participant qui a fourni ses coordonnées correctes, comme demandé sur le site web, qui a répondu correctement aux deux Questions et qui a fourni le nombre correct pour la question subsidiaire, à savoir le nombre de participants à la Promotion promotionnelle ou, si personne n'a répondu correctement à la Question subsidiaire, qui a fourni le nombre le plus proche du nombre réel. Pour éviter tout doute, si plusieurs participants répondent correctement, à la fois, aux Questions et à la Question subsidiaire, chacun d'eux sera désigné comme Gagnant. Cependant, si aucun participant ne répond correctement à la Question subsidiaire, le participant qui aura répondu correctement aux Questions et qui aura donné la réponse la plus proche à la Question Subsidiaire sera qualifié de Gagnant.
11. Les participants sont limités à une (1) participation par personne, et chaque participant s'engage à ne pas soumettre ou tenter de soumettre plus d'une participation. Monster Energy se réserve le droit de refuser la participation à la Promotion à toute personne qui aurait soumis ou tenté de soumettre plus d'une (1) participation.
12. Les participations ne seront pas valides dans les cas où elles auraient été faites en utilisant des méthodes générées par un script, une macro ou par l'utilisation de moyens électroniques automatisés. Monster Energy se réserve le droit de vérifier la validité des participations et d'exclure toutes participations dont Monster Energy estime qu'elles ont été faites en utilisant des moyens automatisés.
13. Chaque Gagnant recevra une réplique de vélo BMX Harry Main BMX (Cadre qui se compose de roue 20", le tube supérieur 20"5, cadre noir fabriqué en 4130 et en acier mix hi-ten) d'une valeur approximative de deux cent dix Euros (210€).
44. Avant d'être déclaré Gagnant, chaque gagnant potentiel peut se voir demander, avant de recevoir son Prix, de justifier son éligibilité au Prix en produisant, notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, une copie de l'email de notification (tel que défini ci-dessous), un justificatif de son âge (et de l'autorisation de ses parents, le cas échéant) de résidence ou d'identité, qui pourra être, sans limitation, une copie d'un justificatif de domicile, d'un passeport, ou tout autre document officiel attestant de son identité. L'impossibilité de produire ces informations à Monster Energy dans le délai raisonnable fixé par Monster Energy, est susceptible d'entraîner la renonciation au Prix et consécutivement un tirage au sort afin de désigner un autre participation gagnant par Monster Energy dans un bref délai.
15. Afin d'éviter tout doute, tous les autres frais associés au Prix pour le Gagnant, non spécifiquement inclus dans la définition du Prix au paragraphe 13 ci-dessus, seront à la charge exclusive du Gagnant.
16. Les Gagnants seront informés par téléphone et par courrier au numéro et à l'adresse mail fournis lors de leur inscription à la Promotion, dans les quinze (15) jours de la Date de Clôture (la « **Notification** »)
17. Le Prix sera livré au Gagnant dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de clôture. La date et autres détails de livraison du Prix seront déterminés, à la discrétion de Monster Energy, et le Gagnant sera informé de ces détails lors de la Notification.
18. Pour le cas où Monster Energy ne pourrait pas contacter un gagnant potentiel dans les sept (7) jours de la Date de Clôture, ou si un gagnant potentiel ne réclame pas son Prix pour quelque raison que ce soit, sa participation sera considérée comme nulle et non avenue et Monster Energy sélectionnera une autre participation valable avec le prochain nombre le plus proche à la Question subsidiaire dès que possible.



19. Aucun participant ne peut, sous aucun prétexte, fournir des informations de contact alternatives, autres que celles fournies pour la Promotion.
20. Toutes les participations sont réputées avoir été reçues à l'heure d'enregistrement dans la base de données de Monster Energy et non à l'heure à laquelle la participation est envoyée au Site par le participant.
21. En cas de litige au sujet de l'identité d'un Gagnant, la décision du Jury sera définitive.
22. Les participations reçues après la Date de Clôture, incomplètes ou erronées, ne seront pas acceptées.
23. Le fait d'envoyer son bulletin de participation en ligne, ou toute autre forme de preuve d'envoi du formulaire de participation, ne constitue pas une preuve que la participation a bien été reçue. Monster Energy décline toute responsabilité pour les participations qui auraient été incorrectement remplies, perdues, ou qui ne sont pas arrivées pour un motif quelconque.
24. Le Prix est tel que décrit et n'est pas cessible ou échangeable et ne peut être remplacé par l'équivalent en espèces au cas où un gagnant potentiel serait dans l'incapacité de réclamer le Prix. En cas d'évènement imprévu, Monster Energy se réserve le droit de substituer le Prix ou une partie du Prix par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure, dans la limite d'un montant de deux cent dix Euros (210€).
25. Les Gagnants acceptent de participer à la publicité qui peut raisonnablement résulter de la Promotion si Monster Energy leur en fait la demande, et chaque Gagnant autorise Monster Energy à utiliser son nom ou sa photo et tout enregistrement vidéo ou audio le concernant pour toute publicité liée à la Promotion.
26. Le nom du Gagnant peut être rendu accessible sur le Site après la Date de Clôture.
27. Le Gagnant concède à Monster Energy, dans le monde entier et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle applicables, une licence irrévocable, exclusive, gratuite, pour modifier, utiliser, adapter, exploiter, ou modifier, en tout ou partie, la Réponse, comme Monster Energy le juge nécessaire, y compris mais sans s'y limiter, pour des raisons de promotion ou de publicité. Monster Energy est autorisé à utiliser la Réponse de toutes les façons et sur tous les médias, existants ou créés dans le futur, y compris mais sans s'y limiter, internet (site internet, réseaux sociaux, blogs, applications mobiles, etc...), les magazines (papier ou électroniques), télévision, livres et tout matériel promotionnel.
28. Le nom du Gagnant sera communiqué sur demande écrite pendant une durée de deux mois après la Date de Clôture pour des raisons de vérification de la validité de la Promotion.
29. Toute donnée personnelle que vous avez fournie à Monster Energy en lien avec la Promotion sera traitée conformément à notre Politique de Confidentialité.
30. Aucune notification ne sera adressée aux participants qui ne sont pas gagnants.
31. Dans les limites autorisées par la loi, Monster Energy, ses sociétés affiliées, dirigeants, employés, mandataires, ayants-droits ou sous-traitants n'assument aucune responsabilité au titre des dommages, pertes, préjudice physique ou moral subi par un participant lors de son accès au Site, en participant à la Promotion ou suite à l'acceptation du Prix. La preuve de l'envoi n'est pas acceptée comme étant une preuve de réception. Monster Energy n'est pas responsable des problèmes de fonctionnement ou techniques de tout réseau ou ligne de téléphone, de système informatique, de serveurs ou tout autre équipement informatique, des pannes de logiciel, ou d'échecs de réception d'email due à une congestion du trafic sur internet ou des lignes téléphoniques, de tout site internet ou de tout délai ou défaut d'acheminement (postal ou de service de livraison), ou une combinaison de tout ce qui précède, en ce compris tous dommages à l'ordinateur personnel ou au téléphone mobile du participant ou de toute autre personne, qui serait consécutif à la participation à la Promotion.
32. Certains évènements peuvent survenir et rendre impossible la Promotion elle-même ou l'attribution du Prix pour des raisons indépendantes de la volonté de Monster Energy de sorte que Monster Energy pourra à son entière discrétion faire varier ou modifier la Promotion, et chaque participant reconnaît et accepte qu'aucune responsabilité ne pourra être imputée à Monster Energy de ce fait.
33. Monster Energy se réserve le droit de:
 - 33.1. changer le format de la Promotion et/ou de retarder la Promotion à tout moment, en tout ou partie, pour des raisons échappant à son contrôle, sans responsabilité à l'égard des participants de ce fait.
 - 33.2. refuser la participation à la Promotion ou à tout autre évènement futur de Monster Energy:
 - 33.2.1. si Monster Energy a raisonnablement lieu de croire que le Prix a été cédé à un tiers, en tout ou en partie;
 - 33.2.2. si un participant a été disqualifié d'une quelconque promotion de Monster Energy, tirage au sort ou concours au cours des douze (12) mois qui précèdent la Date d'Ouverture;
 - 33.2.3. si Monster Energy a raisonnablement lieu de croire que cette personne n'a pas respecté le présent Règlement;
 - 33.2.4. si cette personne n'est pas éligible pour participer à la Promotion (ou si la participation à la Promotion aurait dû être refusée pour un motif quelconque).
34. Sauf indication expresse dans les présentes, Monster Energy ne peut être tenu responsable de tout coût ou toute dépense engendrés par tout participant. Le Gagnant est responsable du paiement de toute charge liée à son Prix.
35. Il est recommandé à tous les participants de conserver un exemplaire du Règlement pour toute consultation ultérieure.
36. Cette Promotion et ce Règlement sont soumis aux lois en vigueur en Angleterre et au Pays de Galles et tout litige résultant de ou ayant un lien avec la Promotion sera soumis à la compétence non-exclusive des tribunaux compétents d'Angleterre et du Pays de Galles.